

# CONSEIL MUNICIPAL

du 4 mai 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le quatre mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire,  
M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara, Adjoint  
Mme CATHELIN Dominique, conseillère déléguée, M. BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, M. RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie.

Arrivée de M. Gaby BARILLET à 20h57

Absents excusés :

M. CHOLLET Yohan

Mme DELORME Manon, adjointe ayant donné procuration à Mme LANGLOIS Barbara, Adjointe

Mme BILLY Justine ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire

M. LABARRE Thomas

Mme PICHEREAU Aurélie ayant donné procuration à Mme LANGLOIS Barbara, Adjointe

Mme REZEAU Cindy, ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire

*Date de convocation : 27 avril 2021*

*Date d'affichage : 27 avril 2021*

Mme LANGLOIS Barbara a été désignée comme secrétaire de séance.



## Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 2 mars 2021

1. Communauté de Communes Loches Sud Touraine : modification des statuts
2. Camping : Demande de subvention au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale
3. Site internet : Demande de subvention au titre du fond « transformation numérique des collectivités territoriales

Questions et informations diverses

## Observation sur le Procès-verbal du 2 mars 2021 :

*Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*



**N° 2021-05-01 : COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE :**  
**MODIFICATION DES STATUTS**

Une modification des statuts de la communauté de communes est rendue nécessaire pour :

- Tenir compte de la suppression dans le code général des collectivités territoriales des compétences optionnelles et des compétences facultatives,
- Organiser une distinction claire entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires,
- Intégrer la commune de Louans dans le Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) en vue de solliciter une extension de son périmètre,
- Intégrer la gestion des sites touristiques communautaires et d'intérêt communautaire,
- Intégrer l'animation du contrat local de santé,
- Préciser diverses rédactions.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 25 février 2021, a approuvé une modification des statuts de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire portant modification statutaire, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement :

- Soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci.
- Soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1, L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2019 ;

Vu le débat en conférence des maires le 14 janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2021 ;

Vu la notification en date du 11 mars 2021 de la délibération du conseil communautaire précitée ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable aux modifications des statuts de la communauté de communes Loches Sud Touraine tels que présentées dans la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2021.

**N° 2021-05-02 : CAMPING : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES  
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Madame le Maire rappelle le projet de l'aménagement d'une aire de camping-car sur l'aire naturelle de camping située « La Glomènerie »

Le projet, prévu pour 2022, est initialement estimé à 50 000,00 €. Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. (CRST) auprès de la Région Centre Val de Loire.

Une étude d'opportunité a été menée par la communauté de Communes Loches Sud Touraine. Elle devrait bientôt être finalisée. Mme le Maire, Mme LANGLOIS et M.DAGUET ont rencontré M.CHILLOUX, chargé de développement touristique à la communauté de communes, pour étudier le projet d'accueil des campeurs autre qu'en camping-car.

Des éléments récents sont parvenus en mairie suite à la vision du projet d'aménagement du camping. Par conséquent, ce point sera à nouveau étudié au prochain conseil municipal.

**N° 2021-05-03 : SITE INTERNET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU  
FONDS « TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a créé un fonds doté de 88M € dédié à l'innovation et à la transformation numérique des collectivités, dont 30M€ est réservé aux petites et moyennes collectivités pour le développement de services numériques ou la formation au numérique pour leurs agents.

Considérant le projet de la commune de Sepmes de refonte du site internet pour répondre aux besoins et attentes des usagers.

Considérant que le financement accordé peut atteindre 100% du coût du projet.  
Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de cette enveloppe pour la refonte du site internet.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**SOLLICITE** une subvention au titre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales »

Refonte site internet	2 020 € H.T.
Fonds « transformation numérique » 100%	2 020 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.  
**AUTORISE** Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

# Informations Diverses :

## **CÉRÉMONIES**

8 mai 1945 : Madame le Maire indique que compte-tenu des contraintes sanitaires encore en vigueur, la cérémonie se déroulera sans public, à 11 heures au cimetière communal. Une gerbe sera déposée en hommage aux morts pour la France.

10 mai : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions,

23 mai : Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage.

Il n'est pas prévu de cérémonies officielles pour les 10 et 23 mai 2021.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

SCoT : L'arrêt du Schéma de Cohérence territoriale sera soumis au vote lors du conseil communautaire du 6 mai prochain. Madame le Maire rappelle que le SCoT est un outil de programmation pour définir les grandes lignes d'aménagement du territoire pour les quinze années à venir, avec notamment un enjeu de limitation de la consommation de foncier agricole et forestier. Madame le Maire présente les cartes d'armatures territoriale et économique, classant les communes en pôle d'agglomération (Loches), pôles intermédiaire ou pôles de proximité, en fonction des critères retenus par l'intercommunalité. (équipements et services de proximité, déplacement, intensification urbaine).

La commune de Sepmes est classée comme village, destiné à maintenir une vie locale. Mme LANGLOIS regrette que cette armature ne propose pas une possibilité d'évolution sur les 15 ans la situation de chaque commune étant comme figée pour la durée du SCoT.

Madame le Maire donne les grandes lignes du projet du SCoT qui traite de mobilité, du logement (avec une prévision moyenne annuelle de production de 200 logements pour tout le territoire), de l'activité économique, du tourisme, de l'agriculture, du patrimoine, de la biodiversité ...

Concernant les énergies renouvelables : Madame le Maire indique que le SCOT ne tient pas compte des projets éoliens en cours. Une prescription (en termes de distances d'implantation d'éoliennes, au-delà des règles nationales existantes) a été rajoutée par le bureau communautaire, visant à empêcher la production de cette énergie sur notre territoire.

Madame le Maire porte à connaissance des membres du conseil municipal l'avis qu'elle souhaite émettre lors du conseil communautaire contre le projet du SCoT tel que proposé. Madame le Maire ajoute que le travail mené depuis des années au sein des communes est nié. Les membres du conseil municipal partagent l'avis de Madame REZEAU.

## **BATIMENTS COMMUNAUX :**

Défibrillateurs : L'entreprise D-Sécurité a été retenue par la communauté de communes Loches Sud Touraine, dans le cadre du marché pour équipement en défibrillateurs automatisés (DAE) et maintenance du matériel existant. Une subvention de 1 000€ a été accordée à la commune par la fondation CNP assurance.

Chaudière : M.DAGUET indique que la chaudière sera rapidement commandée craignant la hausse des prix des matériaux, sans attendre confirmation de la préfecture de la complétude du dossier déposé pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR.

Connexions internet : Madame le Maire indique que Mme DELORME a rencontré « Val de Loire Fibre » qui propose dans le cadre du raccordement à la fibre, une borne WIFI gratuite pour un accès internet à la mairie. Un projet de convention est en cours. Une deuxième borne payante serait posée à la salle des fêtes pour y amener la connexion wifi.

Eglise : le problème d'intrusion des pigeons dans l'Eglise n'est pas résolu. Le grillage est arraché par les volatiles. Une autre solution doit être envisagée pour éviter leur retour lorsqu'ils auront été chassés. Cimentier ? Installer un effaroucheur ? la question doit encore être étudiée

## **URBANISME ET RURALITE :**

Battue Administrative : Suite à des plaintes d'agriculteurs relatives aux préjudices causés par les corbeaux sur les cultures, la commune a fait appel au louvetier de la circonscription pour procéder à une battue administrative. Cette battue a eu lieu lundi 3 mai dans le parc du château.

Travaux de voirie : M.DAGUET rencontre les entreprises pour établissements des devis de travaux de voirie prévus pour l'année. Pour rappel enveloppe prévu au budget 18 000€ TTC

## **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :**

Aménagement autour de l'Eglise : Les travaux de décaissement ont débuté avec l'aide de M.DAGUET et des agents communaux. La plantation des vivaces est prévue semaine 20.

Dépôts sauvages : La commune est confrontée ces derniers temps à des décharges sauvages de déchets. Des dépôts de plaintes ont été faits auprès de la gendarmerie.

M.BASECQ indique qu'un nouveau dépôt est signalé au niveau de l'aire de jeux du camping.

## **ELECTIONS :**

-Elections législatives partielles les 30 mai et 6 juin 2021

-Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021.

Les membres du conseil municipal organisent la tenue des bureaux de vote.

## **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Projet « Au fil de l'Indre et l'eau'Art » : En raison des consignes sanitaires en vigueur, l'association pour vos yeux ne réalisera les ateliers pédagogiques et artistiques avec les élèves du RPI qu'en octobre 2021. Le projet de réalisation d'une fresque aura lieu en septembre 2021 ; il a été accepté par la communauté de communes. Néanmoins, la maquette visuelle devra être soumise à l'approbation du bureau communautaire, ce que déplorent les membres du conseil municipal qui ont le sentiment de mise sous tutelle.

L'association recherche toujours des mécénats supplémentaires pour financer le projet.

Cantine : l'association de cantine CAEM nous avait fait part de leur projet d'acquisition de cellule de refroidissement pour confectionner des desserts type entremets dans les normes d'hygiène. (1 cellule à Sepmes et 1 à Draché)

Une subvention pourrait être apportée dans le cadre du plan de relance du gouvernement, à hauteur de 40% environ, le montant minimum de subvention étant de 2000€. Les devis demandés par l'association sont d'environ 4800€.

Afin d'étudier la répartition des coûts, les communes du RPI doivent se réunir prochainement. Réunion prévue le 11 mai sous réserve.

Label Ecole Numérique : Après consultations des entreprises pour l'acquisition d'un Tableau numérique interactif et de 5 tablettes, Mme LANGLOIS indique aux membres du conseil municipal l'entreprise qu'elle souhaite retenir. Elle indique que le coût global est plus élevé mais que cela est dû aux options intégrées dans le devis par l'entreprise qui a répondu aux besoins réels d'une classe de maternelle avec une technologie supérieure. Logiciel Smart Note Book.

### **ASSOCIATIONS :**

ACIVEM : Les ateliers de théâtre ont repris les samedis matin depuis le 1<sup>er</sup> mai dans le jardin du presbytère. L'association est toujours à la recherche d'un nouveau lieu pour accueillir leurs spectacles d'été pour 2022.

Les Châtelains : Une trentaine de chats ont d'ores et déjà été stérilisés par l'association.

### **DIVERS :**

GDA : Les groupements de Développement Agricoles ont pris possession des locaux à l'étage de la mairie.

Fermeture secrétariat : Le secrétariat de mairie sera fermé du 13 au 16 mai 2021

Evènement festif : Mme LANGLOIS indique qu'un projet de rallye / parcours vélo ou à pied est en cours d'organisation avec les associations de la commune.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 38**